



Etude de diagnostics.



Panneaux photovoltaïques.

## Le SIEA amorce la transition énergétique

Les intercommunalités, et à travers elles, les élus, doivent à présent élaborer et s'approprier le Plan Climat Air Energie Territorial. « Chaque territoire de l'Ain est différent et diversifié d'un point de vue des ressources énergétiques », explique Baptiste Lavigne, responsable énergie au SIEA. Le Plan climat est une obligation réglementaire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

### UNE NOUVELLE LÉGISLATION POUR LES INTERCOMMUNALITÉS

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a permis de définir et mieux structurer le rôle des différents acteurs sur le département. Elle nomme les intercommunalités coordinateurs de la transition énergétique sur leurs territoires et impose la création à l'initiative des Syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité, d'une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE).

Le SIEA est donc un acteur clé et constitue une partie prenante dans la réalisation des Plans Climats. Cette Commission doit per-

mettre de favoriser la mutualisation et la coordination des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique dans l'Ain. « À son niveau, le SIEA a une vision d'ensemble, et effectue des ponts sur les retours d'expérience des uns et des autres », détaille Baptiste Lavigne. Après la rédaction du diagnostic, première étape du PCAET, les élus définissent une stratégie territoriale déclinée ensuite sous forme de plan d'actions.

« C'est le temps des investissements en énergies renouvelables par les collectivités, véritable opportunité de développement économique », commente le responsable énergie du SIEA. Cependant, amorcer la transition énergétique coûte cher et représente une dépense immédiate et importante que la collectivité seule aura du mal à supporter. « Le SIEA est là pour créer les conditions favorables permettant de garantir ou de mieux assurer l'intérêt économique des collectivités », insiste Baptiste Lavigne. Depuis plusieurs mois, le syndicat planche sur les différents moyens permettant d'accompagner au mieux les EPCI du département dans l'élaboration des PCAET. « Nous

menons des enquêtes sur les territoires voisins déjà engagés sur la démarche. Certains conventionnent avec les syndicats ou délèguent l'élaboration du Plan climat à des acteurs privés », ajoute Baptiste Lavigne. Le SIEA organise sa réflexion depuis déjà quelques mois pour proposer une organisation lors de la prochaine CCPE du mois d'avril.

### L'ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT

Dès à présent, le syndicat met à la disposition des collectivités qui le souhaitent, l'ensemble des données du réseau d'énergies (électricité/gaz), en plus d'un outil de prospective énergétique nommé Prosper. Baptiste Lavigne conclut : « Plus le SIEA est impliqué en amont et meilleur sera notre rôle dans l'aide à la définition de la stratégie territoriale et la mise en œuvre des plans d'actions. » Aussi, le SIEA s'engage dans la transition énergétique par l'investissement et l'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables, accompagne, conseille les collectivités et agit sur le parc d'éclairage public.



[www.siea.fr](http://www.siea.fr)

• CS 50268 32 cours de Verdun - 01006 BOURG-EN-BRESSE